



V I L L E D E  
**BERGERAC**  


**RECUEIL DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**N°5.2021**



*Nous certifions que les actes portés sur la liste  
ci-après, comportant 8 pages, figurent dans le recueil  
n°5 de l'année 2021,  
mis à disposition le 30 septembre 2021.*

*Pour le Maire,  
La Première Adjointe,*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop and a long horizontal stroke extending to the right.

**Laurence ROUAN**

# P A G E D E T I T R E S

## DÉLIBÉRATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2021

LIBELLE	N° ACTE
Rapport annuel sur la délégation de service public du Crématorium - Année 2020	D20210097
Rapport d'activité sur la délégation de service public de la Régie Autonome d'Abattage du Bergeracois – Année 2020	D20210098
Rapport annuel sur la délégation de service public du Stationnement - Année 2020	D20210099
Rapport annuel sur la délégation de service public de la Fourrière de Véhicules Année 2020	D20210100
Admissions en non valeur – exercice 2021	D20210101
Participation au financement de la création d'un Centre Événementiel sur le site de Picquecailloux	D20210102
Mise à disposition d'un agent auprès de la Mission Locale Bergeracoise	D20210103
Mise à disposition sportives	D20210104
Mise à disposition d'un agent auprès de l'association Seconde Chance 24	D20210105
Renouvellement de mise à disposition d'un agent auprès de l'association Lou Cantou	D20210106
Projet de convention « Camp de Base » - Coupe du Monde de Rugby entre le Comité d'Organisation France 2023 et la Ville de Bergerac - Annexe 4 – mise à disposition des installations sportives	D20210107
Création d'une Commission Municipale du Sport	D20210108
École élémentaire Romain-Rolland et école maternelle La Moulette - Désaffectation des locaux	D20210109
Protocole transactionnel avec les sociétés BERGES et TRAIT'ALU – Reprise des panneaux décoratifs extérieurs du Centre Social Germain TILLION	D20210110
Concession d'aménagement pour le renouvellement urbain de l'îlot Berggren compte-rendu annuel à la collectivité	D20210111
Route de Bordeaux – convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme d'études routières	D20210112
Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial pour la création d'un giratoire route de Bordeaux	D20210113
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain Roxhana – Attribution de subventions	D20210114

*Pour le Maire,  
La Première Adjointe,*



Laurence ROUAN

## DÉCISIONS DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise Polo et fils pour le lot n°2 « électricité » (avenant n°1) concernant la réhabilitation du music-hall « Le Bambino »	L20210096
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec FD Distribution pour le renforcement de la charpente bois de la salle du P'tit Chat (lot n°1)	L20210107
Vente de déchets industriels et matériels de récupération à la Société Baldo	L20210126
Contrat avec l'association de Sauvegarde et de Protection des Animaux pour la prestation fourrière animale	L20210127
Convention de gestion par pâturage extensif des berges de la Dordogne avec Stéphane OSTANEL.	L20210153
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec SARL AEDES pour la transcription des débats du Conseil Municipal.	L20210154
Marché de travaux de rénovation de l'ancien hôpital de jour en bâtiments associatif – rue Saint Esprit (2ème phase) - lot n°2 : désenfumage est classé sans suite pour motif d'intérêt général	L20210155
Convention avec Séverine ADINE pour des animations pendant l'année scolaire 2020-2021	L20210156
Convention de mise à disposition avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour la salle Jean Barthe	L20210157
Marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec le groupement des sociétés SARL Nicolas Garioud et BOS Peinture pour les travaux de rénovation de l'ancien hôpital de jour en bâtiment associatif	L20210158
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec le co-traitant ZW/A Zweyacker et associé pour la rénovation de la halle du marché couvert de Bergerac (avenant n°2 – remplacement de co-traitant)	L20210159
Convention de partenariat avec l'EHPAD la Madeleine dans le cadre de la pandémie de la COVID19	L20210166
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec Ets Marquant pour le lot n°3 « chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire » (avenant n°3) concernant la réhabilitation du music-hall « Le Bambino »	L20210174
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise Polo et fils pour le lot n°2 « électricité » (avenant n°2) concernant la réhabilitation du music-hall « Le Bambino »	L20210175
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec SAS DME pour le lot n°3 « étanchéité » de la construction d'un foyer jeunes (avenant n°1)	L20210179
Reprise de concessions dans les cimetières Beauferrier, Faubourg, et Beylive	L20210180
Marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec ETS Doussat Matelin (lot n°1) et Tonon (lot n°2) pour l'achat de tracteurs	L20210182
Marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec SARL Nadal pour le lot n°1 « plâtrerie, menuiseries intérieures, faux plafonds, peintures » avenant n°3, concernant la réhabilitation du music hall « le Bambino »	L20210183
Marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour des travaux d'AD'AP dans les bâtiments scolaires (2 <sup>e</sup> phase 2021)	L20210184
Marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec Telelec Energie et Jesplan SAS pour la fourniture, installation et la maintenance d'un contrôle d'accès pour les salles de sport et les salles polyvalentes de la Ville de Bergerac	L20210199
Marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec Stella Telecom groupe Celeste SAS (lot n°1) et SAS Adista (lot n°2) pour les services d'accès data	L20210200
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec SARL Comin-Campguilhem pour la réhabilitation de la « Petite Mission » afin d'y accueillir un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	L20210201
Vente de déchets industriels et matériels de récupération à la Société Baldo	L20210205
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise Polo et fils pour le lot n°2 « électricité » (avenant n°3) concernant la réhabilitation du music-hall « Le Bambino »	L20210207
Attribution des prix pour le concours photos « les arbres à Bergerac »	L20210208
Convention de mise à disposition avec l'association Bergerac Fight Club pour un local dans le centre social de la Brunetière	L20210209
Protection Fonctionnelle – convention d'honoraires avocat pour la défense des intérêts des agents de la Ville.	L20210211

Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec AUDIOPHIL pour la sonorisation des Estivales 2021	L20210213
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec AUDIOPHIL pour la sonorisation du Conseil Municipal du 1 <sup>er</sup> juillet	L20210214
Demande de subvention pour la création de terrains de padel sur le site du Millet	L20210215
Contrats avec l'association du Roi de Cœur pour l'organisation de trois représentations dans le cadre des Estivales 2021 sur la Place Barbacane	L20210218
Tarifs des produits de la boutique du musée du tabac	L20210219
Convention de partenariat avec le Théâtre de la Gargouille et l'Association SEM et VOL pour l'organisation de quatre chantiers internationaux sur le site du P'tit Chat Noir	L20210220
Convention de partenariat avec l'auto-entreprise Média'Tic pour assurer des animations informatiques en cohérence avec le contrat de projet du Centre Social	L20210221
Convention de partenariat avec le Cabinet Flore et Sens 24 pour la mise en place d'ateliers de bien-être relaxation.	L20210222
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec AUDIOPHIL pour la sonorisation des feux d'artifices du 14 juillet 2021	L20210225
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec AUDIOPHIL pour la sonorisation des de la cérémonie du 14 juillet 2021	L20210226
Convention de partenariat avec l'association AFAC 24 dans le cadre de la plateforme de mobilité « MUST » afin de soutenir les initiatives des habitants issus des quartiers prioritaires en matière de mobilité	L20210244
Souscription d'un emprunt auprès de la Société Générale d'un montant de 1 000 000 €	L20210246
Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale d'un montant de 1 000 000 €	L20210247 TER
Souscription d'un emprunt auprès de l'Agence France Locale d'un montant de 1 500 000 €.	L20210248

#### \* CIMETIÈRE LA BEYLIVE :

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
TOURREIL Anthony	15 ans	1,000 m2	309,00	2021	L20210187
FIEFVEZ Sabine	15 ans	5,179 m2	246,00	2021	L20210189
CLUZEAU Romain	50 ans	5,179 m2	819,00	2021	L20210190
GERMINAL Françoise	15 ans	5,179 m2	246,00	2021	L20210191
BENATTOU Fatma ép BENTRIOUA	50 ans	9,520m2	1506,00	2021	L20210227
LECLERE Patrick	50 ans	4,760 m2	753,00	2021	L20210230
LECLERE Monique	50 ans	4,760 m2	753,00	2021	L20210231
DANELUZZI Paulette	15 ans	5,179 m2	246,00	2021	L20210232
REBIERE Nicole	15 ans	5,179 m2	246,00	2021	L20210233
TERRADE Jacqueline	15 ans	5,179 m2	246,00	2021	L20210234
EL MOATASSIN Thani	15 ans	4,76 m2	225,00	2021	L20210235
COINTAULT Germaine	15 ans	1,000 m2	465,00	2021	L20210236
VIALE Nathalie	15 ans	5,179 m2	246,00	2021	L20210238
RABAH Abdelilah	Perpétuité	4,76 m2	3030,00	2021	L20210239

REGNIER Nicole	30 ans	5,179 m <sup>2</sup>	492,00	2021	L20210241
TERRADE Paulette	50 ans	5,179 m <sup>2</sup>	819,00	2021	L20210243
MACCOTTA Joseph	30 ans	5,179 m <sup>2</sup>	492,00	2021	L20210274
NOURACK Chanpheng	15 ans	1,000 m <sup>2</sup>	309,00	2021	L20210279
ZOCCHI Josette	30 ans	5,179 m <sup>2</sup>	492,00	2021	L20210299
ILAMOUCHA Steven	15 ans	5,179 m <sup>2</sup>	246,00	2021	L20210301

### **CIMETIÈRE BEAUFERRIER :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
FREDOU Jean Pierre	50 ans	5,179 m <sup>2</sup>	1641,00	2021	L20210185
MONGET Robert	30 ans	5,179 m <sup>2</sup>	492,00	2021	L20210186
MARTY Yves	30 ans	10,36 m <sup>2</sup>	981,00	2021	L20210188
GUIBERT Christine	30 ans	5,179 m <sup>2</sup>	480,00	2021	L20210237
LASSERRE Roland	50 ans	5,179 m <sup>2</sup>	819,00	2021	L20210240
LO GUIDICE Sylvie	15 ans	5,179 m <sup>2</sup>	243,00	2020	L20210276
LAFAYE Josette	30 ans	5,179 m <sup>2</sup>	492,00	2021	L20210277
MAGAGNIN Jean-Michel	15 ans	5,179 m <sup>2</sup>	246,00	2021	L20210278
De JOUSSINEAU de TOURDONNET Frances Claudian	Perpétuelle	5,179 m <sup>2</sup>	3456,00	2021	L20210297
VEZOLLE Jeanine	30 ans	5,179 m <sup>2</sup>	492,00	2021	L20210298

### **\* PARC CINÉRAIRE**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
MIGNOT Claire	15 ans	1,000 m <sup>2</sup>	465,00	2021	L20210228
BOGAERTS Aurélie	15 ans	1,000 m <sup>2</sup>	465,00	2021	L20210229
TERRIER Sandrine	50 ans	1,000 m <sup>2</sup>	1542,00	2021	L20210242
MANIGLIER Simone	15 ans	1,000 m <sup>2</sup>	465,00	2021	L20210275
MOIGNOT Bernadette	15 ans	1,000 m <sup>2</sup>	465,00	2021	L20210296

**\* CIMETIÈRE FAUBOURG:**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
FONROQUES Linette	30 ans	5,179 m2	435,00	2021	L20210300

*Pour le Maire,  
La Première Adjointe,*



Laurence ROUAN

## ARRETES DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
<p><b>MODIFICATIF N°507</b></p> <p>Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :</p> <p><u>Stationnement gratuit :</u> - boulevard Maine de Biran, au droit de l'immeuble portant le n° 5 (1 place).</p> <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u> <u>Stationnement gratuit :</u> - boulevard Maine de Biran, au droit de l'immeuble portant le n° 5 (1 place).</p> <p>Précisant que le stationnement est autorisé en permanence, des deux côtés de la voie, dans certaines voies, est complété et modifié comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Beauferrier, sur les emplacements matérialisés, côté des numéros pairs, au droit du n° 48 ;</li> <li>- rue Beauferrier, sur les emplacements matérialisés, côté des numéros impairs, au droit des n° 67 à 69.</li> </ul> <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u> - rue Beauferrier, sur les emplacements matérialisés, côté des numéros impairs, au droit des n° 67 et 71</p> <p>Précisant des emplacements et si l'aménagement d'accès à ces emplacements sont réservés aux véhicules de transports urbains et de ramassage scolaire et de cars de tourisme pendant la montée ou la descente des passagers. Les emplacements de stationnement sont matérialisés sur la chaussée par une ligne zig-zag jaune à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quai Salvette, sur la chaussée, au droit du quai Cyrano, dans le sens H. Taine vers la rue Saint-Esprit ;</li> <li>- quai Salvette, sur la chaussée, au droit de l'Octroi, dans le sens rue Saint-Esprit vers la rue H. Taine.</li> </ul> <p><u>L'alinéa suivant est annulé :</u> - rue Hippolyte TAINÉ, au droit du n° 12</p> <p>Précisant que le stationnement et l'arrêt des véhicules sont rigoureusement interdits sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées par des panneaux réglementaires de type B6d ou bandes jaunes continues peintes ou marquées le long des bordures de trottoir à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Hippolyte TAINÉ, au droit du n° 12, <u>sauf aux deux roues</u>.</li> </ul> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Beauferrier : <ul style="list-style-type: none"> <li>. au droit du n° 13, sur 5 ml ;</li> <li>. au droit du n° 21, sur 5 ml ;</li> <li>. au droit du n° 23, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 27, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 10, sur 8 ml ;</li> <li>. au droit du n° 18, sur 12 ml ;</li> </ul> </li> </ul>	<p>L20211159</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>. face au n° 23, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 22, sur 7 ml ;</li> <li>. face au n° 29, sur 5 ml.</li> </ul>	
<p><b>MODIFICATIF N°508</b></p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Racine : <ul style="list-style-type: none"> <li>. au droit du n° 13, sur 5 ml ;</li> <li>. au droit du n° 21, sur 5 ml ;</li> <li>. au droit du n° 23, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 27, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 10, sur 8 ml ;</li> <li>. au droit du n° 18, sur 12 ml ;</li> <li>. face au n° 23, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 22, sur 7 ml ;</li> <li>. face au n° 29, sur 5 ml.</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Les alinéas suivants sont annulés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Beauferrier : <ul style="list-style-type: none"> <li>. au droit du n° 13, sur 5 ml ;</li> <li>. au droit du n° 21, sur 5 ml ;</li> <li>. au droit du n° 23, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 27, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 10, sur 8 ml ;</li> <li>. au droit du n° 18, sur 12 ml ;</li> <li>. face au n° 23, sur 7 ml ;</li> <li>. au droit du n° 22, sur 7 ml ;</li> <li>. face au n° 29, sur 5 ml.</li> </ul> </li> </ul> <p>Précisant que le stationnement est autorisé en permanence, des deux côtés de la voie, dans certaines voies, est complété et modifié comme suit :</p> <p><u>Les alinéas suivants sont annulés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Beauferrier, sur les emplacements matérialisés, côté des numéros pairs, au droit du n° 48 ;</li> <li>- rue Beauferrier, sur les emplacements matérialisés, côté des numéros impairs, au droit des n° 67 à 69.</li> </ul> <p>Précisant que le stationnement est autorisé dans certaines voies, est complété et modifié comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Beauferrier, sur les emplacements matérialisés, côté des numéros pairs, au droit du n° 48 ;</li> <li>- rue Beauferrier, sur les emplacements matérialisés, côté des numéros impairs, au droit des n° 67 à 69.</li> </ul>	AG20211220
<p><b>MODIFICATIF N°509</b></p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains endroits, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue MONTAURIOL : <ul style="list-style-type: none"> <li>. entre les numéros 3 et 5, sur une longueur de 2 mètres.</li> </ul> </li> </ul>	AG20211243

Précisant que la dangerosité de certains carrefours ou section de voies nécessite des aménagements par la création de zones « 30 », est modifié et complété comme suit :

- rue du Sergent REY

L'alinéa suivant est annulé :

- **rue du Sergent REY, sur 30 mètres à partir du carrefour de la Brunetière.**

*Pour le Maire,  
La Première Adjointe,*



*Laurence ROUAN*